

L'agglomération d'Arras : un développement économique efficient au cœur d'une « région logistique »

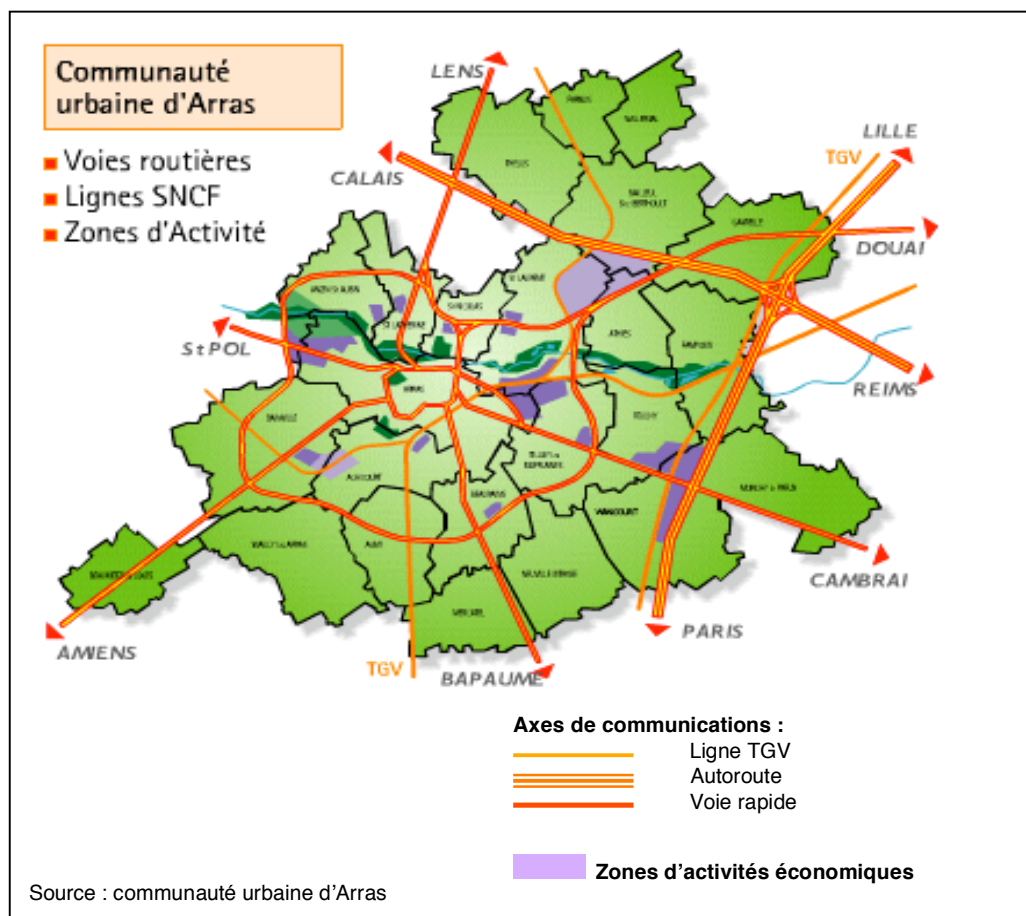
1. Le contexte

Historiquement, Arras est positionnée au cœur du réseau de la Hanse, un axe d'échanges marchands s'étendant de la mer du Nord à la mer Baltique. Son excellente accessibilité autoroutière lui a permis de se hisser au premier plan des grands pôles nationaux de logistique. Les conditions étaient donc réunies pour accueillir des industries nouvelles, notamment agroalimentaires. Outre l'agroalimentaire et le transport-logistique, la vie économique du territoire est marquée par les secteurs de l'industrie électrique et de la chimie. L'agglomération bénéficie également d'un important secteur tertiaire (80% de l'activité totale). Depuis l'arrivée du TGV Nord¹, ce secteur a encore vu son attractivité se renforcer.

Depuis 10 ans, les efforts conjoints de la communauté urbaine d'Arras (CUA) et de ses partenaires économiques ont permis de créer plus de 11 000 emplois sur le territoire. L'agglomération, au tissu économique relativement diversifié, a été moins touchée par les mutations économiques majeures qui ont affecté l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais.

Aujourd'hui, les options choisies par l'agglomération dans le développement des filières d'excellence affichent une belle vitalité et poursuivent leur essor, grâce à des projets porteurs comme la boucle locale numérique, qui renforcera l'attractivité des zones d'activités de l'Arrageois. Stimulées par un environnement économique favorable, ces créations d'emplois sont aussi le résultat d'une implication constante de la communauté urbaine dans les dispositifs locaux d'insertion des demandeurs d'emploi. Cette politique prend aujourd'hui une nouvelle dimension avec la création d'une Maison de l'Emploi à l'échelle du Pays d'Artois. Celle-ci devient dès janvier 2006 un acteur à part entière et permettra, avec les partenaires socioéconomiques, de renforcer les actions de la communauté dans ce domaine.

L'accessibilité : un atout majeur pour l'attractivité économique de l'agglomération

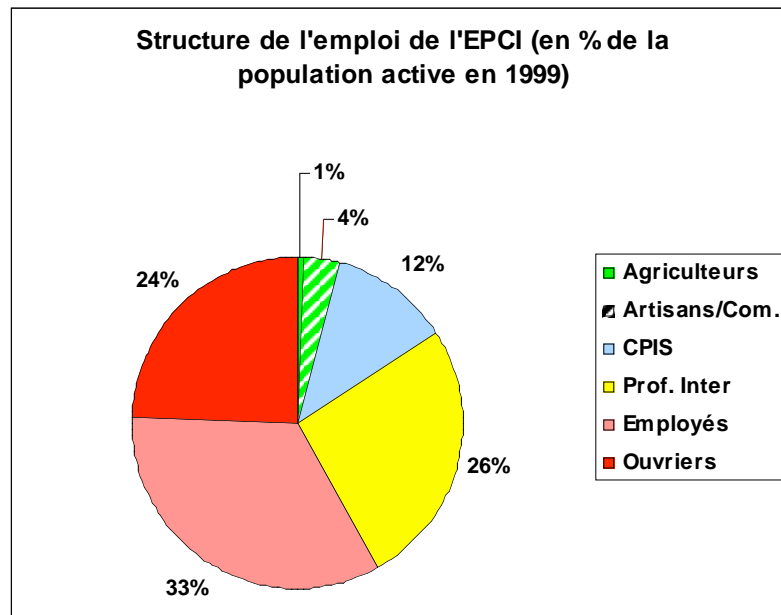


¹ Depuis 1993, 12 TGV desservent la ville quotidiennement depuis Paris en moins de 50 minutes.

L'agglomération en chiffres :

□ Démographie

- ▶ 93 571 habitants représentant 6% de la population du Pas de Calais
- ▶ 1/3 des habitants de la communauté urbaine ont moins de 25 ans



Source : INSEE, 1999

□ Territoire

- ▶ 24 communes
- ▶ 171 km²
- ▶ 2 autoroutes : A1 Lille-Paris et A26 Calais-Reims
- ▶ situé à 30 minutes de l'aéroport de Lille Lesquin, à 50 minutes de Roissy-Charles de Gaulle
- ▶ 1 ligne TGV reliant Arras à moins d'1h30 de Bruxelles et 50 min de Paris

□ Développement économique

- ▶ 14 zones d'activités, industrielles, tertiaires, artisanales
- ▶ 2 536 entreprises soit 24 963 salariés
- ▶ 87 établissements liés au secteur des TIC soit 713 salariés
- ▶ 2 pôles de compétence : *Transagripole*, dédié à l'agroalimentaire (63 entreprises, 2000 emplois) et *Transinfopole* dédié aux TIC (179 établissements, 1912 emplois).
- ▶ 1 centre de ressources technologiques pour les entreprises agro-alimentaires, Adrianor, disposant d'une usine d'essai de 700 m² aux normes européennes, de laboratoires d'analyses microbiologiques et d'analyses sensorielles
- ▶ 1 plate-forme d'initiative locale, *Arras Initiative*
- ▶ 2 pépinières d'entreprises, 1 pépinière généraliste *Créartois*, 1 pépinière spécialisée dans l'agroalimentaire.
- ▶ 1 parc d'expositions, Artois Expo, qui dispose d'un hall de 4 500 m² et un second de 1 500 m²

□ Matière grise

- ▶ Siège de l'Université d'Artois qui accueille près de 11 000 étudiants sur 5 pôles et abrite 22 équipes de recherche
- ▶ 3 Centres de Formation des Apprentis
- ▶ 1 centre des Compagnons du Tour de France
- ▶ 1 lycée agricole
- ▶ 1 école des Métiers d'Art
- ▶ 2 écoles d'ingénieurs, l'EPSI et le CESI, soit 510 étudiants

□ Transport et déplacements

- ▶ 120 kilomètres de voiries communautaires
- ▶ 1 gare urbaine d'autobus composée d'une plateforme de 2 000 m², desservie par 17 lignes régulières

Source : communauté urbaine d'Arras/CCI d'Arras

2. Stratégie et modes d'action de la communauté

En 1987, dans un contexte de crise régionale, la rencontre des présidents de la communauté urbaine d'Arras et de la Chambre de commerce et d'industrie a incité les deux institutions à réfléchir ensemble à de nouvelles démarches de développement économique local en Arrageois. « *C'est grâce à ce travail bien coordonné que nous avons notamment pu capter sur le territoire des implantations importantes qui ont fortement densifié et régénéré notre tissu industriel* », a souhaité rappeler le Président de la CCI d'Arras, M. Roland Pige, lors d'une audition dans le cadre de l'élaboration du SRDE en mai 2005².

□ **Le volet économique du projet de territoire a servi d'ossature au contrat d'agglomération**

Au sortir de la crise, un **diagnostic socioéconomique** de territoire est conduit en 1997 par le District Urbain. Ce diagnostic débouche en 1999 sur la **mise en place d'une gouvernance de projet** avec les organismes consulaires et le MEDEF. En juin 1999, les services économiques d'Arras finalisent l'**écriture d'un rapport stratégique**. Validé par le Président et le Vice-Président en charge de l'économie, puis par les instances communautaires en automne 1999, le document devient le **volet économique du projet de territoire**. Il visait ainsi quatre objectifs :

- accompagner les évolutions économiques du territoire ;
- améliorer l'offre de services aux entreprises ;
- mettre en œuvre une démarche systémique autour de pôles de compétence et d'excellence ;
- accompagner la filière de TIC en émergence, tout en appuyant les filières d'excellence préexistantes (agroalimentaire, logistique, tourisme).

Du projet au contrat

Le projet d'agglomération est approuvé en décembre 2000. L'enjeu économique majeur est celui de jouer un rôle moteur dans l'économie de l'agroalimentaire et du tourisme à l'échelle de la Région. **Le contrat d'agglomération a été signé le 27 mai 2003**. « *Notre contrat d'agglomération est un projet de territoire qui s'appuyait lui-même sur un projet économique, c'est de cette manière que les différents représentants institutionnels ont perçu les choses au moment de sa signature* », souligne Stéphane Solarz, directeur des services économiques de la communauté urbaine.

Parmi les axes prioritaires et les grands projets du contrat figurent :

- **Arras Technopole** avec 4 axes objectifs principaux (voir page 5)
- **Arras Numérique** visant à développer usages et services liés aux TIC.
- **Le développement touristique** avec des volets urbains, ruraux et mémoire de la Grande Guerre.
- **Le Plan local pour l'insertion et l'emploi** (protocole d'accord avec l'Etat, la Région et le Département pour 2000/2005).

Concernant la politique foncière, est annoncée l'élaboration d'un document de **stratégie foncière** qui devra présenter les objectifs et les modes d'intervention des différents maîtres d'ouvrage. La Communauté urbaine a contractualisé avec l'**Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais (EPF)** un programme d'intervention pour la période 2000- 2006.

□ **Une stratégie économique fondée sur 2 axes prioritaires et sur 4 pôles de développement :**

Le projet d'agglomération d'Arras développe un programme large de solidarité (création d'emplois, formation et insertion, gestion prévisionnelle des compétences) fortement articulé avec sa stratégie économique (filiales locales et pôles d'excellence). « *Une stratégie, c'est un ou deux axes de développement sur lesquels on concentre des efforts pour une décennie. Les pôles de compétence, c'est la réalité économique du territoire. La réalité économique du territoire, c'est le tourisme qui se développe, c'est l'agroalimentaire qui se conforte, ce sont les TIC qui émergent et se structurent et c'est la logistique, de par notre positionnement géostratégique* », explique Stéphane Solarz.

² <http://nordpasdecals.fr/srde/telechargement/cambrai.pdf>

4 axes de développement économique dont 2 prioritaires :

- **conforter le pôle d'excellence agroalimentaire, *Transagripole*** : cela passe notamment par son affirmation au sud du territoire, à la limite des communes d'Arras, Tilloy les Mofflaines et Beaurains, où se trouvent concentrés des organismes de formation et de recherche dans le domaine agricole mais aussi le site du salon agricole « Terre en fête » et l'Université d'Artois. Les principales activités agroalimentaires (industrie, logistique, centre technique Adrianor) sont à proximité. **Le renforcement du pôle doit également s'insérer dans une politique d'urbanisme** privilégiant la mixité des fonctions urbaines (loisirs, événementiel agricole, enseignement/recherche, parc urbain) ;
- **valoriser un pôle en émergence du tertiaire supérieur, le pôle NTIC *Transinfopole*** (aujourd'hui 200 emplois, 172 entreprises). Ce 2^e axe, organisé autour du **Projet Arras Numérique** (voir plus loin) comprend 4 objectifs : les usages et services (communauté numérique), l'économie et emplois, la formation, les infrastructures (boucle locale numérique).

Ces deux premiers axes de la stratégie économique sont considérés comme prioritaires pour 2000-2010. Viennent ensuite :

- **le pôle du tourisme patrimonial et de mémoire** : à travers l'élaboration d'une stratégie touristique d'agglomération visant à la définition d'axes de développement privilégiés (notamment l'économie du patrimoine, le tourisme d'affaires avec l'extension d'Artois-Expo, le tourisme rural, le tourisme fluvial, schéma de développement hôtelier) et d'une politique de formation professionnelle et de gestion de l'emploi adaptée ;
 - **le pôle logistique** via la construction de plate-forme et de **parcs logistiques** (en construction sur 150 ha sur le site Acti Parc).
- ***Modes d'action, moyens et outils de l'agglomération : l'organisation d'une « gouvernance économique de territoire »***

Les moyens de la communauté :

30% du budget communautaire sont affectés à la politique de développement économique. Ce budget est largement consacré à l'investissement (22 M€ en 2004 au total, tandis que les services économiques de la communauté n'excèdent pas 4 agents).

A travers la création et l'aménagement de zones d'activités, l'accompagnement d'investisseurs (recherche de solutions foncières, aide au recrutement et études prospectives), le soutien à l'innovation ou encore le portage de grand projet, la communauté urbaine favorise un développement solidaire de son territoire. Engagée dans un **plan pluriannuel d'investissements**, qui lui permet de planifier ses choix, elle construit de façon maîtrisée et rationnelle son agglomération en répondant à la fois aux besoins des investisseurs sans compromettre l'équilibre économique local.

Relèvent ainsi de l'intérêt communautaire les actions suivantes :

- *Les aides, subventions et participations concourant au développement économique ;*
- *La promotion économique du territoire (communication, marketing) ;*
- *L'accompagnement des actions collectives de filières (Systèmes Productifs Localisés, Pôle de compétence/d'excellence) ;*
- *Le soutien au développement des infrastructures et activités liées aux technologies de l'information et de la communication.*

La mise en place d'une gouvernance économique de territoire :

En matière de gouvernance économique, deux instances sont animées par la communauté urbaine et se complètent. **Arras expansion est l'instance de réflexion, tandis que le groupe d'action économique joue le rôle d'une instance « pratico-pratique ».**

Arras expansion : Anciennement comité d'expansion économique, **cet outil est devenu un lieu neutre dans lequel l'économie et le territoire se rencontrent.** Il s'agit d'un **organe de réflexion et d'évaluation**, cette association regroupe les chambres consulaires, la Ville et la communauté urbaine. On y fait de l'observation et de l'expertise, interne ou externe. C'est un lieu de débat : c'est dans ce cadre que la communauté a présenté les objectifs du volet économique du projet d'agglomération devant l'ensemble de la représentation économique, y compris le MEDEF. Les représentants du monde économique ont ainsi accepté un relèvement de la TPU pour

atteindre ces objectifs partagés, « car derrière la pression fiscale, il y a un projet et des investissements structurants en terme d'infrastructure, qui vont permettre aux entreprises d'évoluer dans un environnement favorable », explique Stéphan Solarz.

L'agglomération d'Arras ne s'est pas dotée d'une agence de développement propre. En revanche, le partenariat initié à partir de 1987 avec la CCI a débouché sur la **constitution d'un groupe d'action économique** : il s'agit d'une **organisation informelle et opérationnelle** interne à la communauté urbaine. Regroupant élus et techniciens de la communauté et membres des établissements consulaires, le groupe se réunit toutes les six semaines pour **accompagner les entreprises, suivre les transferts à l'intérieur du territoire et les questions de développement endogène**.

La CUA est également dotée d'un **conseil de développement** qui rassemble les organismes consulaires, organisations patronales et syndicats professionnels, syndicats de salariés. Le conseil permet ainsi d'élargir la représentation à la société civile.

Des domaines d'intervention diversifiés :

Aide à la création d'entreprises

Début 2006, la **pépinière agroalimentaire** accueillera une première entreprise dans ses nouveaux bâtiments. Créée sur la zone **Artoipole** à l'initiative de la communauté urbaine, cette structure a été spécialement conçue pour coller au plus près avec les attentes des créateurs d'entreprises agroalimentaires. Par une offre locative à prix préférentiel mais aussi par un accompagnement plus large de l'entrepreneur (appui technologique, marketing, veille...). Ajoutons qu'en terme d'équipement, la pépinière propose deux cellules identiques et indépendantes de 425 m² qui peuvent chacune accueillir un projet. En janvier 2006, cette pépinière entre en phase opérationnelle avec l'implantation d'un atelier de fabrication et de conditionnement de pâtisseries dans une partie du bâtiment. Onze personnes sont employées sur place. Le site permettra aussi à l'entreprise de tester, en petites séries, de nouvelles pâtisseries et viennoiseries. Par la suite, une autre entreprise viendra s'implanter dans l'autre partie de la pépinière³.

Zoom sur Arras initiative : la Plate-Forme d'Initiative Locale de la CUA

La communauté urbaine d'Arras s'est engagée depuis 1999 dans le soutien d'Arras Initiative, PFIL faisant partie de France Initiative Réseau (FIR). La vocation des PFIL est l'accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprises par l'octroi de prêts d'honneur (prêts personnels à taux zéro sans garantie).

Menée à l'échelle des 24 communes de l'agglomération, l'action d'Arras Initiative a permis de financer 48 projets en 2004 (7000 par projet en moyenne). Afin de mesurer l'efficacité de son action, Arras Initiative tient des statistiques de suivi de projets. Celles-ci montrent que le taux de pérennité des créations soutenus est de 88% à trois ans, contre 64% en moyenne à l'échelle nationale. Les entreprises créées relèvent le plus souvent des secteurs de l'artisanat et des services à la personne. Plus encourageant : les entreprises créées par les chômeurs connaissent une réelle stabilité. La PFIL réfléchit également aux moyens d'améliorer le suivi des entreprises au delà de la phase de création proprement dite. Il s'agirait d'assurer un soutien un soutien transitoire aux jeunes patrons rencontrant des difficultés passagères peut-être sous forme d'assistance ou de conseil.

L'ambition de l'agglomération est désormais d'élargir l'activité de la plate-forme au delà du territoire de la communauté urbaine, à l'échelle du pays d'Artois tout entier afin d'encourager de nouveaux candidats, notamment en milieu rural.

Contact : arras-initiative@cu-arras.org

Une politique ambitieuse de développement des TIC : le projet Arras Numérique

Le diagnostic économique du territoire avait mis en évidence les TIC comme filière émergente. Il était prévu de créer à terme **900 emplois** dans ce secteur. La communauté s'est engagée dans le programme Arras numérique, dont la démarche est **systémique** et vise **4 objectifs** :

- la communauté numérique ;
- la mise en place d'un intranet communautaire ;
- le développement des services et des usages ;
- un parc technologique et d'affaires (ouverture prévue pour 2006). Il assurera ainsi la formation supérieure, une pépinière, une plate-forme commune de services.

³ Journal de la communauté urbaine d'Arras, décembre 2005 / janvier 2006.

Au delà du bénéfice technologique, ce projet représente un enjeu économique de taille. Après les essais techniques et l'intégration des premiers opérateurs prévue en décembre 2005, le très haut débit va devenir une réalité dans la communauté urbaine d'Arras dès février 2006. Une avancée considérable qui va propulser l'agglomération dans le peloton de tête des territoires numériques nationaux. Après plusieurs années d'étude et de négociation, la communauté urbaine avait désigné en novembre 2004 le délégataire chargé de construire et d'exploiter la **boucle numérique locale arrageoise**⁴. Première étape du programme, l'enfouissement de quelque **74 kilomètres de fibres optiques** s'est terminé fin novembre. Celles-ci irrigueront les zones d'activité et la majeure partie des établissements publics (centre hospitalier, administrations, université...). Cet équipement permettra aux entreprises et, à terme, aux particuliers de bénéficier des services offerts par les grands opérateurs de télécommunication. Il sera dès lors permis d'envisager toutes les applications rendues possibles par cette technologie : visioconférence, imagerie médicale, téléphonie, transfert de fichiers volumineux. **Une seconde tranche est actuellement à l'étude** : elle porterait sur 27 km de réseau en fibres optiques supplémentaire et le maillage *wi-fi* du territoire.

Le commerce et l'emploi, des actions menées à des échelles élargies :

L'appui stratégique au commerce et à l'artisanat à travers un schéma régional d'urbanisme de dimension régionale

En Arrageois, les interventions économiques se déclinent à 3 échelles : communautaire, pays, SESDRA, ce qui demande un effort de coordination entre les différents acteurs.

Ainsi, la communauté urbaine est incluse dans le périmètre d'un schéma directeur, élaboré à partir de 1992 par le **SESDRA, Syndicat d'études du schéma directeur de la région d'Arras**, concernant au total 39 communes. Le SESDRA a permis d'approfondir les relations rural/urbain au-delà même des limites de la communauté urbaine. C'est à cette échelle que la communauté a choisi de penser l'organisation de son **urbanisme commercial**.

Les élus du SESDRA ont approuvé le 12 avril 2002 le **Schéma d'Urbanisme Commercial et Artisanal de la Région d'Arras**. Ce document vient **approfondir le volet économique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** et définir une stratégie commune aux 39 maires du SESDRA et aux chambres consulaires en matière de développement commercial. Il s'est traduit par la **mise en place d'outils tels qu'un comité technique** (rassemblant les organismes consulaires), **un observatoire** (veille, suivi), **un atelier foncier** (mise en place d'une SEM dédiée aux nouvelles implantations), **une étude de programmation et la prospection d'enseignes**.

La communauté urbaine est par ailleurs partie prenante de la démarche de création du **Pays d'Artois**, dont le périmètre d'étude approuvé en CRADT le 8 juillet 2002, englobe 256 communes pour une population d'environ 200 000 habitants. Le contrat d'agglomération de la communauté urbaine d'Arras a été construit à partir d'un premier projet approuvé par la communauté le 15 décembre 2000 alors qu'elle ne comptait encore que 21 communes. Il y est fait référence à la démarche de constitution du Pays d'Artois dans laquelle le projet de l'agglomération devra à terme s'inscrire.

Action en faveur de l'emploi et de l'insertion : du PLIE à la Maison de l'Emploi :

La communauté urbaine d'Arras met en œuvre ou appui un certain nombre de dispositifs en faveur de l'emploi et de l'insertion conformément aux objectifs de développement solidaire qu'elle a fixé lors de sa constitution, objectifs réaffirmés en 2003 dans le cadre de son contrat d'agglomération.

Pour mener à bien cette politique, la CUA a créé **l'association Arras Emploi** pour gérer et analyser les problématiques d'emploi et d'insertion. Celle-ci fédère des organismes de formation, tels que la **Maison de la formation et de l'innovation**. Arras Emploi est maître d'ouvrage du **Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)** lancé en 1993. Reconduit comme « action structurante » dans le cadre du Contrat d'agglomération (2002-2006), le PLIE faisait l'objet d'un protocole d'accord entre l'Etat, la Région, le Département, la communauté urbaine, et Arras Emploi pour 2000-2005. Il s'inscrit dans un **Programme Local de Développement des Activités de l'Insertion et de l'Emploi (PLDAIE)** qui a pour objectif de renforcer l'articulation entre développement économique, formation et insertion professionnelle à l'échelle des territoires jugés prioritaires par la Région Nord-Pas-de-Calais.

Afin de concrétiser les actions de l'agglomération, **une Maison de l'emploi** va démarrer ses activités en janvier 2006. Dans le principe, il s'agit de coordonner le travail de tous les partenaires qui agissent en faveur de l'emploi : ASSEDIC, ANPE, associations locales (Arras Emploi, Mission locale, AFPA, acteurs de la création d'entreprise, etc.), chambres consulaires, acteurs privés... Porté par la communauté urbaine, à l'échelle du Pays d'Artois tout entier (205 000 habitants et douze intercommunalités), ce projet a été labellisé « Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Artois » en juin dernier par l'Etat. Depuis, des rencontres régulières entre élus locaux et acteurs du service public de l'emploi ont permis de dégager plusieurs pistes de travail. Parmi ces orientations, on peut retenir la mise en place d'un dossier unique du demandeur d'emploi, le suivi personnalisé de tout demandeur qui en exprime le besoin et un appui aux chefs d'entreprise qui souhaitent recruter, notamment dans certains secteurs qui rencontrent des difficultés

⁴ Coût : 5,7 millions d'euros financés à 30% par le délégataire et à 70% par des fonds publics provenant essentiellement de la communauté urbaine.

de recrutement récurrentes tels que l'hôtellerie-restauration, la vente ou le BTP. On y trouvera des informations, un accès internet, le Point Information Jeunesse, un accueil ou une prise de rendez-vous immédiate vers le bon partenaire. Une équipe retreinte sera chargée de coordonner la structure. Cette Maison de l'Emploi comportera également plusieurs antennes dans les quartiers et en secteur rural⁵.

3. Des projets d'attractivité et des perspectives de compétitivité dans le cadre du SRDE

□ Des projets structurants qui devraient renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'agglomération :

Le canal Seine-Nord qui concernera le pays d'Artois

Ce projet majeur pour l'aménagement du territoire régional viendra conforter le pôle logistique, avec la commercialisation de certains sites dédiés, de type Artiparc (ensemble de 270 hectares en bordure de l'autoroute A 26 dont l'aménagement a débuté en 2003). Ainsi, le pays d'Artois, espace de diffusion et de distribution, actuellement autoroutier, deviendra fluvial. Le projet devrait permettre au territoire de s'ouvrir à l'international.

La communauté urbaine d'Arras est aussi concernée par 2 pôles de compétitivité :

- le pôle nutrition santé longévité, pôle de compétitivité de dimension nationale, pour lequel la CUA est membre du conseil de coordination et du comité de finances. Le zonage d'exonération fiscale au titre de la Recherche & Développement de ce pôle recouvre le territoire de la communauté.
- le pôle industries et agroressources, qui bénéficie également du soutien et de l'accompagnement de l'agglomération d'Amiens. La mise en œuvre de ce pôle à vocation mondiale fera l'objet d'un accompagnement par la communauté urbaine, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du SRDE.

□ La contribution de l'agglomération d'Arras au SRDE :

Dans le cadre du SRDE, la Région Nord-Pas-de-Calais a reçu de nombreuses contributions émanant d'agglomérations : Dunkerque, Boulonnais, Hénin-Carvin, Calais et Arras⁶.

Aujourd'hui, la CUA formule un certain nombre d'attentes vis-à-vis de la Région Nord-Pas-de-Calais en matière de développement économique, comme :

- l'accompagnement des dynamiques territoriales ;
- la cohérence et la solidarité entre les territoires ;
- le renforcement des politiques de l'innovation en faveur d'une intelligence territoriale ;
- le renforcement des dispositifs financiers dans le dispositif de création et de reprise d'entreprises :

La contribution de la communauté à l'élaboration du SRDE de Nord-Pas-de-Calais. Extraits⁷ :

« (...) Arras souscrit à la volonté de mettre en place une stratégie de l'innovation offensive avec une véritable politique de soutien à la recherche et au transfert de technologie et demande la mise en place d'un accompagnement financier des technopoles, outils territoriaux de l'innovation.

- Dans ce registre la C.U.A souhaite le renforcement des politiques de l'innovation et du transfert de technologie qu'elle a engagées dans le domaine des industries agro-alimentaires d'une part et l'accompagnement d'une stratégie de Recherche, R&D dans le domaine des Technologies de Traitement de l'Information (logiciels de traitement de l'information, sécurisation, traçabilité, intégration des systèmes et réseaux) d'autre part qui s'appuie sur une filière montante identifiée et sur des investissements structurants (boucle locale numérique, Transinfopole : pépinière T.I.C, hôtel d'entreprises T.I.C, pôle formation avec deux écoles d'ingénieurs, parc d'affaires dédié)

- En matière d'entreprises, de création d'activités, de maintien d'activités, Arras souhaite le renforcement des structures financières et des capacités d'intervention financière, bancaire notamment (fonds d'amorçage, capital risque, fonds d'investissement, fonds de reprise) et s'interroge sur les aides économiques et leur future structuration (...)

Arras se félicite de la coordination envisagée en matière d'intelligence territoriale et économique (anticipation, prospective, veille stratégique) (...) »

La CUA pressentie pour l'animation régionale de la filière agroalimentaire dans le cadre du SRDE :

⁵ Source : Journal de la communauté urbaine d'Arras, décembre-janvier 2005.

⁶ Voir : <http://nordpasdecalais.fr/srde/contributions.htm>

⁷ A consulter à l'adresse : <http://nordpasdecalais.fr/srde/telechargement/contributions/CUARRAS.pdf>

La Région entend consacrer les agglomérations d'Arras et de Cambrai pour l'animation régionale du pôle agroalimentaire, en raison des nombreux atouts dont disposent les deux communautés : présence de laboratoires de recherche et d'expérimentation (endives, pommes de terre), du Centre Technique ADRIANOR, de nombreuses entreprises en réseaux. Mais ce secteur est loin d'être homogène : les entreprises de l'agro alimentaire sont réparties partout dans la région et les centres de recherches sont également fortement présents dans la métropole lilloise. **Cette situation complexe renforce le rôle qui doit être donné à Arras-Cambrai pour discuter avec les autres territoires et répondre de manière structurée.**

Contact : Stéphan Solarz, directeur des services économiques
03 21 21 87 00
s.solarz@cu-arras.org